

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

febi 109660 Matériau d'étanchéité universel
Numero d'article: 109660

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Revêtement d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Téléfax +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Le mélange contient les substances suivantes, qui remplissent les critères PBT et/ou vPvB selon le règlement REACH, annexe XIII : CAS 541-02-6/ CAS 540-97-6

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 1 *)	Distillats moyens (pétrole), hydrotraités(< 3% DMSO-extract) CAS: 64742-46-7, EINECS/ELINCS: 265-148-2, EU-INDEX: 649-221-00-X, Reg-No.: 01-2119489867-12-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411
0,1 - < 1	Acide acétique CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Corr. 1A: H314
0,1 - < 1	Décaméthylcyclopentasiloxane CAS: 541-02-6, EINECS/ELINCS: 208-764-9, Reg-No.: 01-2119511367-43
0,1 - < 1	Dodécaméthylcyclohexasiloxane CAS: 540-97-6, EINECS/ELINCS: 208-762-8, Reg-No.: 01-2119517435-42-XXXX

Commentaire relatif aux composants

*) NOTE N

SVHC (Candidate List of Substances of Very High Concern for authorisation) \geq 0.1%

CAS 541-02-6 - Décaméthylcyclopentasiloxane

CAS 540-97-6 - Dodécaméthylcyclohexasiloxane

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

Pour la nettoyage en avant prenez des tissus cellulose et propres.
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

N'utilisez pas de conteneurs métalliques.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée: +5°C - +25°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit n'est pas recommandé pour l'usage destiné à des raccords lors desquels un contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur est possible.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT 24
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 25 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
8 heures: 10 ppm, 25 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 50 mg/m ³

DNEL

Substance
Décaméthylcyclopentasiloxane, CAS: 541-02-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 97,3 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 24,2 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 24,2 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 97,3 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 4,3 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 17,3 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 17,3 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme: 5 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 5 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 4,3 mg/m ³ .
Dodécaméthylcyclohexasiloxane, CAS: 540-97-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 1,22 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 6,1 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à court terme: 1,7 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,7 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 0,3 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/m ³ .
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 25 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 25 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 25 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 25 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Décaméthylcyclopentasiloxane, CAS: 541-02-6
sédiment (Eau de mer), 0,239 mg/kg dw.
Eau douce, 0,0012 mg/l.
sédiment (eau douce), 2,39 mg/kg dw.



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.10.2019, Révision 10.10.2019

Version 01

Page 5 / 11

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), > 10 mg/l.
soildu sol, 3,34 mg/kg dw.
Eau de mer, 0,00012 mg/l.
Dodécaméthylcyclohexasiloxane, CAS: 540-97-6
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L.
sédiment (eau douce), 13 mg/kg sediment dw.
Ingestion (alimentaire), 66,7 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 1,3 mg/kg sediment dw.
soildu sol, 3,77 mg/kg soil dw.
Acide acétique, CAS: 64-19-7
Eau douce, 3,058 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 85 mg/l.
soildu sol, 0,478 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 1,136 mg/kg.
sédiment (eau douce), 11,36 mg/kg.
Eau de mer, 0,3058 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. > 0,4 mm: Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux thixotropique
Couleur	noir
Odeur	acétique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	125°C
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,01 - 1,04 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	> 20,5 mm ² /S (40°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.
Réagit au contact des réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.
Sensible à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.10.2019, Révision 10.10.2019

Version 01

Page 7 / 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

Acide acétique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Décaméthylcyclopentasiloxane, CAS: 541-02-6
LD50, oral, rat: > 24 134 mg/kg bw.
LD50, inhalatoire (brouillard), rat: 8,67 mg/l/4h.
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LD50, dermique, lapin: 1060 mg/kg.
LD50, oral, rat: 3310 mg/kg.
LC50, inhalatoire, rat: 40 mg/l (4 h).
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités(< 3% DMSO-extract), CAS: 64742-46-7
LD50, dermique, > 2000 mg/kg (ECHA).
LD50, oral, > 5000 mg/kg (ECHA).
LC50, inhalatoire, 4,6 mg/l (ECHA).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Faible effet irritant. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acide acétique, CAS: 64-19-7
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 75 mg/l.
LC50, (96h), Pimephales promelas: 88 mg/l.
EC50, (24h), Daphnia magna: 95 mg/l.
EC10, Pseudomonas putida: 1000 mg/l (0,5 h).
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités(< 3% DMSO-extract), CAS: 64742-46-7
EC50, Algae: 22 mg/l (ECHA).
EC50, (48h), Daphnia magna: 68 mg/l (ECHA).

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.10.2019, Révision 10.10.2019

Version 01

Page 8 / 11

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation potentielle.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Le produit est insoluble dans l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.10.2019, Révision 10.10.2019

Version 01

Page 9 / 11

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	Non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 22.10.2019, Révision 10.10.2019

Version 01 Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier:	Non déterminé
Méthode de classification	
Positions modifiées	Aucun